

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur [impots.gouv.fr/verifavais](https://www.impots.gouv.fr/verifavais)

M COUEDEL JEREMIE
OU MME COUEDEL CHRISTINE GINETTE
32 LOT LES JARDINS DE MERMOZ
84400 APT

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1190271221454
Déclarant 2 (C) : 1074501860187

Référence du document : 22 B3 3494071 89

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :
32 LOT LES JARDINS DE MERMOZ
84400 APT

Numéro FIP 840 41 65 7440557789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 14/05/2022

Somme qui vous est remboursée

1 270,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.
Vous serez remboursé à l'été 2022.**

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 57 564
Nombre de parts : 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	41603	37672	
Dédiction 10% ou frais réels.....	- 4160	- 3767	
Salaires, pensions, rentes nets.....	37443	33905	71348
Revenu brut global.....			71348
CSG déductible.....			- 0
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰			
Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶			
Total des charges déduites¹¹.....		Montant déclaré 13800	Montant retenu 13800
Revenu imposable.....	Taux	12,8%	Montant
Revenus au taux forfaitaire.....			16
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			5108
Impôt proportionnel.....			+ 2
Impôt total avant crédits d'impôt.....			5110
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant déclaré	Montant retenu
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	2		2
Cotisations syndicales.....	254		254
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 168
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			4940
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :			4940
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :.....			- 6210
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....			- 1270
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....			1270
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			57564
Informations indiquées pour mémoire			
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUÉILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS

M

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹.....

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1 4210	Déclar. 2 4114
Plafond total de 2020.....		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	0	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 0	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4210	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 8324	= 8228